LA BASE AÉRIENNE 125 Istres

Vous vivez dans le voisinage de la base aérienne 125 « Charles Monier » d'Istres. Base majeure de l'armée de l'air par sa piste de cinq kilomètres et son importante superficie, la base aérienne 125 l'est aussi par sa situation géostratégique et les missions qui lui incombent.
Outil de la stratégie de défense de la France fondée notamment sur la dissuasion nucléaire, la base aérienne 125 constitue l'une des composantes des forces aériennes stratégiques depuis 1964.
Depuis, la sûreté de la population et des installations constitue la priorité absolue de cette base.
La qualité de la formation, l'entraînement du personnel et le niveau particulièrement élevé des mesures de sécurité prises au sein de la base aérienne d'Istres permettent d'affirmer que le risque d'accident radiologique est infime. Toutefois, l'autorité militaire et l'autorité civile ont le devoir de se préparer à une telle éventualité pour en limiter les conséquences et assurer la protection de la population riveraine et l'environnement.

Une autorité de contrôle indépendante

Une autorité de contrôle indépendante a été créée auprès du ministre de la défense et des anciens combattants et du ministre chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique pour s'assurer que la force de dissuasion française est conçue, développée et mise en oeuvre dans des conditions qui garantissent, en toutes circonstances, la protection des personnels et des populations : le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités intéressant la défense (DSND).
Sa création répond au principe de la séparation des responsabilités de l'exploitant, du contrôleur et de l'expert. Le contrôle de la pertinence et du respect des mesures de sécurité prises sur la base aérienne d'Istres est ainsi assuré par les services du DSND.

Organisation

La zone de stockage des têtes nucléaires de la base aérienne est une unité hautement protégée et sécurisée.
Ce niveau élevé de sécurité est assuré en permanence par des moyens de surveillance passive et active et par les services spécialisés de la base.
De plus, des exercices sont très régulièrement organisés en liaison avec la préfecture des Bouches-du-Rhône, afin de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des différentes procédures décrites dans les deux plans d'interventions suivants :

À l'intérieur de la base : un plan d'urgence interne

En cas d'accident sur la base, le commandant de base est chargé de mettre en oeuvre le plan d'urgence interne (PUI). Il consiste à prendre l'ensemble des mesures destinées à limiter les conséquences d'un tel évènement, à le circonscrire et à protéger les personnels.

À l'extérieur de la base : un plan particulier d'intervention

Si l'accident était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur de la base, le préfet des Bouches-du-Rhône mettrait en oeuvre le plan particulier d'intervention (PPI) qui prévoit l'ensemble des mesures d'alerte, d'information et de coordination des opérations de protection de la population riveraine et du domaine public. Il peut faire appel à tous les services nécessaires.

Quel risque ?

La conception des armes nucléaires exclut, même dans les conditions les plus extrêmes, tout risque d'explosion nucléaire non décidée par les autorités de l'Etat.
Cette arme peut être mise en oeuvre dans un environnement qui comprend notamment un propulseur (pour former un missile) et un avion porteur qui contiennent de la poudre et du kérosène.
Bien qu'hautement improbable, l'incendie, voire l'explosion de ces matières combustibles ou pyrotechniques est susceptible d'endommager l'arme nucléaire et de disperser, dans un cercle limité, les radionucléides qui la composent (plutonium et uranium), émetteurs de rayonnement alpha.

Zone d'alerte des populations, périmètre d'application du plan particulier d'intervention.

La carte ci-dessous représente le périmètre d'application du plan particulier d'intervention (PPI) de la base aérienne d'Istres. Celui-ci est issu des études de danger qui tiennent compte de l'ensemble des risques identifiés sur la base.
Ce périmètre détermine, entre autres, la zone d'alerte des populations qui devront, dès reception de l'alerte, appliquer les consignes de sécurité.

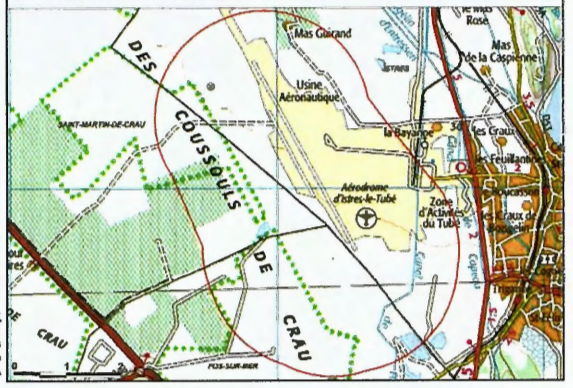

Carte zone d'alerte :
Réalisation : CYPRES© 09/2011
Sources des données : Base Aérienne 125 d'Istres
Sources des fonds : BDCARTO® et SCAN100® de l'IGN / PFAR-PACA

LA MAÎTRISE DE LA SÉCURITÉ SUR LA BASE AÉRIENNE 125 D'ISTRES ET SES ABORDS

CONSERVER... À CONSERVER... À CONSERVER... À CONSERVER... À CONSERVER... À

LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ALERTE

Les prescriptions énoncées ci-après doivent être strictement appliquées. Elles devraient être allégées par les autorités dans les heures qui suivent le déclenchement d'une alerte, après analyse des premiers prélèvements et mesures.

- **SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE IL FAUT AGIR SANS DÉLAI**

Si un accident majeur se produit sur la base aérienne, l'alerte est donnée par un signal unique : une sirène au son modulé (c'est-à-dire montant et descendant).
Ce signal comprend trois séquences d'une minute et 41 secondes, espacées de 5 secondes.

À FAIRE

- **ENTREZ DANS LE BÂTIMENT LE PLUS PROCHE.**

Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche.
Ne restez pas à l'extérieur, la rue est le lieu le plus exposé.
Si vous êtes en voiture, garez-vous et abritez-vous dans le bâtiment le plus proche.
Si vous êtes dans un bâtiment ou une habitation - chez vous, dans un lieu public (école, magasin, poste, etc.), à votre travail - restez à l'intérieur.

- **FERMEZ PORTES ET FENETRES**

Tirez les rideaux, coupez la ventilation et la climatisation pour éviter de respirer l'air extérieur.
Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours.

- **ÉCOUTEZ LA RADIO**

France Bleu Provence FM 103.6 – Radio Maritima FM 87.9-93.6 – RMC Info FM 104.3 – Radio France Info FM 105.3. Ce canal d'information sera privilégié pour apporter des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et pour donner des instructions complémentaires.

- **LAISSEZ VOS ENFANTS A L'ÉCOLE**

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux.

À NE PAS FAIRE

- **NE PRENEZ PAS VOTRE VÉHICULE**

Si vous êtes en voiture, garez-vous et abritez-vous dans le bâtiment le plus proche.
Restez à l'intérieur : prendre la route gênerait la circulation des véhicules d'intervention et vous ne pourriez être pris en charge par les services de secours.

- **NE TÉLÉPHONEZ PAS**

N'utilisez ni votre téléphone fixe ni votre portable.
Pendant l'alerte, les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.

- **LA FIN DE L'ALERTE SERA DONNÉE PAR LA SIRÈNE**

Ne quittez pas votre abri avant la consigne des autorités. La fin de l'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes, ainsi que sur les radios.

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Boulevard Paul Peytral
13282 MARSEILLE Cedex 20

Téléphone: 04 84 35 40 00
www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

BASE AÉRIENNE 125

Chargé de communication
8, route du camp d'aviation
BP20099
13128 ISTRES Cedex

Téléphone: 04 42 41 82 23
Télécopie: 04 42 41 83 11
relations-publiques@inet.air.defense.gouv.fr